

# Vos e-prescriptions bientôt valables dans toute l'Europe

Prescription électronique obligatoire dès 2020. Elle ouvre de belles perspectives

**V**otre médecin a peut-être mis un terme à ses ordonnances griffonnées à la main, souvent indéchiffrables, au profit des prescriptions électroniques. En octobre dernier, 13.648 médecins et 3.733 dentistes procédaient déjà de la sorte.

La prescription électronique deviendra obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il y aura quelques exceptions très strictes, comme pour les généralistes plus âgés ou dans certaines situations d'urgence.

Outre le côté écologique, le patient jouira à terme d'une plus grande lisibilité et facilité d'usage. Il pourra consulter ses e-prescriptions à tout moment sur « Masanté », le portail en ligne permettant d'avoir accès à toute une série de données médicales. Il pourra aussi y indiquer dans quelle pharmacie il souhaite retirer ses médicaments. Le pharmacien recevra alors automatiquement la prescription électronique et préparera

les produits demandés.

## VACANCES, ERASMUS...

Mais cela pourrait encore aller plus loin ! Vous passez votre retraite en Espagne, vous avez une maison de vacances en Italie, votre enfant part en Erasmus en Suède, vous tombez malade lors d'un déplacement en Suisse pour le travail... Vous pourrez utiliser dans les prochains mois vos e-prescriptions belges dans le pays européen où vous trouverez.

Depuis quelques jours, deux membres de l'Union européenne tentent l'expérience. Un Estonien

**Bonne nouvelle :  
l'eAttest va se  
généraliser parmi  
les prestataires de  
soins de santé**

peut maintenant aller dans une officine finlandaise pour se procurer des médicaments prescrits électroniquement dans son pays.

## EATTEST CARTONNE AUSSI

La Belgique adhérera à ce grand test d'ici la toute fin de l'année. La République Tchèque, le Luxembourg, le Portugal, la Croatie, Malte, Chypre et la Grèce se joindront au même moment à notre démarche. Les autorités espèrent qu'à terme ces e-prescriptions européennes fonctionneront dans une vingtaine d'États membres à la fin 2021.

Autre outil électronique qui plaît : l'eAttest.

En janvier 2019, 6.212 généralistes belges — soit la moitié des professionnels actifs — ont utilisé l'application qui permet aux médecins d'envoyer l'attestation de soins par voie électronique à la mutuelle de leurs patients. Fini donc les vignettes et le passage à la mutuelle !

Vu son succès, ce système sera progressivement déployé chez d'autres prestataires de soins, en commençant par les dentistes en 2019. ●

ALISON VERLAET